

PRIMATURE

COMMISSARIAT AU PLAN

**DIRECTION NATIONALE
DE LA STATISTIQUE
ET DE L'INFORMATIQUE
(DNSI)**

**REPUBLIQUE DU MALI
UN PEUPLE-UN BUT-UNE FOI**

EMICES

**ENQUETE MALIENNE DE
CONJONCTURE
ECONOMIQUE ET SOCIALE
1994**

RESULTATS

Tout au long de la décennie 80, la DNSI a développé et conforté ses capacités en matière de conception, réalisation et analyse des enquêtes auprès des ménages grâce et à travers le projet PADEM (Programme Africain d'Appui aux Dispositifs d'Enquêtes auprès des Ménages). A côté des enquêtes agricoles de conjoncture qui se poursuivent encore aujourd'hui, ont été réalisées une enquête démographique en 1985, une enquête budget-consommation en 1988-89 et une enquête nationale sur les activités économiques des ménages (enquête secteur informel) en 1989, dont les résultats viennent d'être publiés. Ces expériences devaient naturellement déboucher sur la mise en place d'un suivi permanent des ménages, nécessité universellement admise en situation d'ajustement structurel : un tel système de suivi aurait dû faire l'objet d'un nouveau projet PADEM pour le Mali

Cependant, dès 1990, le Mali avait souhaité adhérer au programme DSA (Dimension Sociale de l'Ajustement) de la Banque Mondiale, qui prévoit la mise en place d'un système d'enquêtes (intégrale et prioritaire) déjà rôdé dans plusieurs pays.

Les restrictions financières qui ont touché ces programmes du PNUD et de la Banque Mondiale, et la spécificité du cas du Mali où avaient été antérieurement réalisées plusieurs enquêtes auprès des ménages, ont logiquement amené à concevoir un projet coopératif Banque Mondiale-PADEM pour le suivi des ménages : c'est l'Enquête Malienne de Conjoncture Economique et Sociale (EMCES).

Tant dans son dessin de questionnaire que dans sa philosophie et ses objectifs, l'EMCES appartient à la génération des enquêtes prioritaires de la Banque Mondiale sur la Dimension Sociale de l'Ajustement.

Son questionnaire en 11 sections reprend les grands thèmes habituels et "prioritaires" : caractéristiques du ménage et de ses membres, logement et accès aux services, emploi et chômage, migration, agriculture, entreprises non agricoles, dépenses, revenus, avoirs, anthropométrie et vaccinations.

L'EMCS a en effet pour objectif de fournir les données statistiques permettant de :

- 1) connaître les conditions de vie économiques et sociales des ménages, et mesurer leurs niveaux de vie,
- 2) mesurer l'impact des mesures de politique marco-économique sur la population,

- 3) compléter les indicateurs socio-économiques du pays.

Ces mesures fourniront aux décideurs politiques l'information nécessaire qui devra être prise en compte pour identifier les groupes les plus vulnérables de la population, groupes destinés à être ciblés par des programmes d'assistance et des mesures appropriées prises dans le cadre des politiques sociales.

1) Les principaux concepts de la collecte et de l'analyse.

DEFINITION DU MENAGE

S'agissant d'une enquête sur les niveaux et conditions de vie des ménages, l'EMCES se doit de définir clairement ce que l'on doit entendre par ménage, car les résultats de l'enquête pilote montrent que le risque est grand de considérer comme ménages des personnes ou des groupes de personnes qui font partie en fait de ménages plus larges.

Un ménage est un groupe d'individus, apparentés ou non, vivant sous le même toit ou dans le même bâtiment et partageant leurs repas, qui ont une même source de revenus et mettent en commun les éléments essentiels à leur niveau de vie, sous la responsabilité d'un chef dont l'autorité est reconnue par tous les membres.

Il s'agit généralement d'un homme, de son (ses) épouse(s) et de leurs enfants, auxquels peuvent s'ajouter les parents de l'homme ou de la femme, et d'autres parents avec leurs enfants, ainsi que des personnes non apparentées qui peuvent être des enfants confiés ou des serviteurs.

L'enquête-pilote a montré qu'une vieille femme seule de 87 ans avait été considérée comme constituant un ménage. De deux choses l'une :

- Ou bien cette femme disposait de revenus (éventuellement sous la forme de dons en nature ou en espèces) qui devraient apparaître à la section 9 du questionnaire (notamment sous la forme "reçus d'autres ménages"), et faisait des dépenses (alimentaires notamment) devant apparaître à la section 8 du questionnaire, et alors elle pourrait effectivement constituer un ménage,
- Ou bien ce n'était pas le cas, et cette femme prenait ses repas avec d'autres personnes qui pourraient constituer son ménage de rattachement. Il se peut que l'habitat séparé n'était en réalité qu'une pièce d'une concession, et alors cette femme aurait dû être rattachée à un ménage plus large.

Cependant, il existe évidemment des vieillards ou des couples de vieillards vivant seuls et qui sont pris en charge par le village pour leur nourriture. Ils constituent bien alors un ménage et on doit alors prendre en compte les transferts dont ils bénéficient.

Cette question est primordiale car les ménages de vieilles personnes se situent souvent en dessous de la ligne de pauvreté. Il faut donc veiller à ne pas en exagérer le nombre en les isolant abusivement des ménages auxquels ils appartiennent en réalité.

Autre catégorie de ménage présentant souvent des risques de vulnérabilité: les ménages dont le chef est une femme ; il peut s'agir :

- de femmes veuves, divorcées ou séparées en charge de leurs enfants ;
- de femmes de polygames, considérées comme chefs de ménage lorsque le mari n'est pas présent ;
- de femmes dont le mari est absent de longue durée, pour cause de migration.

Chacune de ces catégories mérite une analyse séparée : les premières ont plus de chances d'être vulnérables, les dernières peuvent être relativement privilégiées si les transferts de la migration à l'étranger sont importants, ou au contraire vulnérables, si la migration correspond avec le temps à un abandon.

Il est donc important de pouvoir être en mesure de distinguer ces diverses catégories dans l'enquête.

Rappel des principales définitions des concepts de population active et de leur contenu

L'une des questions essentielles auxquelles s'efforce de répondre une enquête auprès des ménages du type de l'EMCES est la mesure et le suivi de l'évolution de la participation des femmes et des hommes à la vie économique du pays.

Il est donc capital que les enquêtés -- par la médiation des enquêteurs -- puissent déterminer avec précision leur appartenance ou non à la population active.

Dans l'enquête EMCES, les questions sur l'activité (sections 3 et 4 du questionnaire) sont posées à toutes les personnes âgées de 6 ans et plus. Bien que cet âge soit inférieur à l'âge légal du travail, il correspond -- on le sait -- à une réalité indéniable, particulièrement dans les secteurs de l'agriculture et de l'élevage et aussi dans le secteur informel.

ACTIFS ET INACTIFS

A toutes les personnes âgées de 6 ans et plus, on va donc poser la question de savoir si elles travaillent ou non (question 2 de la section 3 et question 2 de la section 4).

Sont considérées comme ne travaillant pas les personnes qui, ne cherchant pas de travail, appartiennent à l'une des catégories d'inactifs suivantes :

- Ménagères ou femmes au foyer,
- Elèves, étudiants,
- Retraités, rentiers,
- Handicapés.

Sont considérées comme actives toutes les autres personnes, c'est-à-dire :

- Celles qui travaillent (occupées)
- Celles qui, ne travaillant pas, recherchent du travail et sont disponibles pour travailler.

Il faut bien comprendre que la situation d'activité prime toujours sur la situation d'inactivité :

- une ménagère qui travaille sur l'exploitation agricole de son mari, ou tient un petit commerce -- si petit soit-il -- doit être considérée comme active occupée et non comme ménagère ;
- un élève qui après les heures de cours, aide son père ou son oncle dans l'atelier de celui-ci, est occupé (ce n'est pas la réponse à cette question qui permet de déterminer le nombre d'enfants scolarisés) ;
- un retraité, qui profite de ses vieux jours pour tenir un commerce est occupé.

Or un très grand nombre de personnes appartenant aux catégories d'inactifs correspondant aux exemples qui viennent d'être donnés -- et en particulier les femmes -- ont tendance à se déclarer spontanément inactives.

Il est du devoir d'un bon enquêteur de vérifier systématiquement si la femme qui vient de se déclarer ménagère (ou que son mari vient de déclarer ménagère) n'exerce pas en réalité une activité économique. Pour cela, l'enquêteur doit insister en posant systématiquement une seconde question de type : "Vous avez déclaré être ménagère, mais n'exercez-vous pas une activité sur l'exploitation agricole, ou dans l'artisanat (à domicile) ou le commerce ?".

Il est recommandé de faire de même pour les autres catégories d'inactifs, les retraités en particulier, ainsi que pour les actifs qui se sont déclarés sans travail : peut-être considèrent-ils que le petit métier occasionnel qu'ils exercent n'est pas un véritable travail, peut-être considèrent-ils que le seul vrai travail est celui qui s'exerce comme salarié. Il n'en est évidemment rien et il faut s'efforcer de connaître le petit métier qu'ils exercent en réalité et qui leur permet de vivre.

Mais qu'appelle-t-on travail ?

ACTIVITE ECONOMIQUE

On aura compris que les activités ménagères (entretien du foyer, préparation des repas, soins apportés aux enfants...) ne font pas partie de l'activité économique. Pourtant le domestique, la bonne ou le blanchisseur exercent des activités économiques, le cuisinier ou le restaurateur aussi, la puéricultrice ou la maîtresse d'école également.

La frontière de l'activité économique correspond donc aux activités qui s'exercent pour et sur le marché, contre paiement des services ou de la main d'oeuvre. La bonne, le cuisinier sont payés pour leur travail et touchent un salaire (même si ce salaire est parfois en nature), ce qui n'est pas le cas de la ménagère.

L'activité économique (celle qui se mesure à travers le Produit Intérieur Brut (PIB) correspond donc à la production de biens et de services marchands, commercialisés sur le marché, à une exception et à une précision près :

- les agriculteurs, éleveurs, pêcheurs... qui produisent pour leur seule subsistance, sans commercialiser la moindre part de leur production, sont tout de même considérés comme appartenant à la population active.
- les personnes (les femmes en particulier) qui commercialisent une partie du résultat de leur activité ménagère ou domestique (par exemple les plats préparés, les articles de confection ou de tissage, des produits agricoles transformés ou non...) sont considérées comme appartenant à la population active. De même une femme au foyer qui garde les enfants de sa voisine contre rémunération, ou qui fait payer ses voisins qui viennent regarder la télévision...

PERIODE ET DUREE DU TRAVAIL

Cependant une difficulté apparaît lorsque l'on pose la question sous sa forme commune et abstraite : "Travaillez-vous ?" A quelle période se rapporte en effet la question ? Elle peut signifier : "Avez-vous un travail ?", c'est-à-dire encore "Travaillez-vous habituellement ?" Mais elle peut aussi signifier "Travaillez-vous actuellement ?".

C'est pourquoi on lui préfère habituellement une formulation plus concrète et l'on distingue en général :

- l'activité habituelle qui correspond à une question se référant à une longue période de 12 mois : "Avez-vous travaillé au cours des 12 derniers mois ?" ou encore : "Quelle a été votre activité habituelle au cours des 12 derniers mois ?".
- l'activité du moment ou activité actuelle qui correspond à une question se référant à une courte période (1 mois, 1 semaine ou 1 jour) : "avez-vous travaillé au cours du mois (ou des 4 semaines) précédant l'enquête ?" ou "... au cours de la semaine précédant l'enquête ?" ou "...hier ?".

Les recommandations internationales, telles qu'elles résultent de la Conférence Internationale des Statisticiens du Travail, penchent pour la semaine, tout en considérant qu'il est souhaitable de relever l'activité habituelle.

Dans le cas de l'EMCES, trois périodes de référence sont utilisées.

La question 3 de la section 3 du questionnaire se réfère à l'activité habituelle et s'énonce ainsi : "Quel a été le statut de l'occupation principale au cours des 12 derniers mois ?"

Les autres questions à partir de la question 6 de la section 3 et toute la section 4 se réfèrent aux 4 dernières semaines, période choisie par le comité de statistique sociale du Mali: "Avez-vous travaillé au cours des 4 dernières semaines ?"

Cependant, une seule question (la question 5 de la section 3) se réfère à la dernière semaine : cette question n'est introduite que dans un seul souci méthodologique et conceptuel et permettra de déterminer si l'on observe d'importantes variations des réponses entre les 2 périodes de référence d'une et de quatre semaines. Si les variations s'avèrent négligeables, il pourrait alors être souhaitable d'adopter la semaine comme période de référence, puisque plus la période est courte, plus la réponse est simple et fiable, faisant appel à un moindre effort de mémoire lorsqu'il s'agit par exemple de déterminer la durée du travail.

Mais, quelle que soit la période de référence choisie pour relever l'activité actuelle, il faut savoir que les agriculteurs représentent presque toujours une exception. Pour peu que l'enquête soit réalisée durant la morte saison des travaux agricoles (ce qui sera le cas de l'EMCES), alors un grand nombre d'agriculteurs pourront ne pas avoir effectivement travaillé durant la période de référence. Ils n'en seront pas pour autant à la recherche d'un emploi (du moins la plupart d'entre eux, et ceux qui pourraient l'être, seront sans doute partis en migration) : ils risquent de ne pas être classés dans la population active, ce qui n'est évidemment pas souhaitable. C'est pourquoi, si l'on peut se permettre de relever à la question 6 (et 5) de la section 3, le caractère effectif du travail effectué (si l'on est en morte saison, l'agriculteur n'aura pas travaillé), en revanche les questions de la section 4, si elles se réfèrent bien à une période de 4 semaines, devront faire exception pour les agriculteurs qui répondront d'ailleurs spontanément qu'ils sont agriculteurs lorsque leur sera demandé "Quelle est la profession principale exercée actuellement"

Reste encore la difficulté de la durée du travail dans le cas du relevé de l'activité actuelle.

Normalement et logiquement, la question sur l'exercice actuel d'une activité devrait être immédiatement suivie d'une autre question sur la durée d'exercice de cette activité (ou de toute autre activité économique) durant la période de référence. S'il s'agit d'une période d'une semaine par exemple, la personne devra-t-elle avoir travaillé 40 heures (durée normale) pour être considérée comme occupée ? Que décidera-t-on si elle n'a travaillé que 30 heures, 15 heures ou même 1 heure ? Le nombre d'heures (ou de jours) travaillées permet de définir les situations de sous emploi et en définitive la définition du chômage sera la plus restrictive et étroite qui soit: sera considérée comme sans emploi, la personne d'âge actif qui n'a pas travaillé, ne fût-ce qu'une heure (pour autre raison que maladie, congés,

intempéries) au cours de la semaine de référence, qui est à la recherche d'un emploi et qui est disponible pour travailler.

CLASSIFICATIONS DE LA POPULATION ACTIVE NOMENCLATURES

Une fois qu'a été déterminé si une personne doit être rangée dans la population active, il va s'agir de préciser et décrire l'activité qu'elle exerce à l'aide de trois classifications ou nomenclatures principales :

- la nomenclature des professions (Classification Internationale Type des Professions, CITP du Bureau International du Travail, 1988) ;
- la nomenclature des activités (Classification Internationale Type des Industries, CITI du Bureau Statistique des Nations Unies) ;
- la nomenclature des situations dans la profession (CISP).

La profession se réfère au métier exercé par la personne, que ce métier corresponde ou non à la qualification ou à la spécialité acquise, et quelle que soit l'activité de l'entreprise. Par exemple, on peut être chauffeur dans une entreprise de transport (cas le plus fréquent) ou chez un commerçant, en ayant suivi des études ou une formation de comptable : la profession est bien celle de chauffeur et non celle de commerçant ou de comptable.

L'activité ou la branche d'activité se réfère à l'activité principale de l'entreprise où exerce la personne. Dans l'exemple précédent, la branche d'activité est celle du commerce. Une personne qui travaille comme mécanicien dans l'atelier de réparation d'une entreprise de transport sera classée dans la branche des transports et non celle de la réparation mécanique.

La situation dans la profession indique si la personne, dont la profession et la branche d'activité sont désormais connues, exerce pour son propre compte ou pour le compte d'autrui. On distingue généralement :

- les indépendants qui travaillent pour leur propre compte, sans employer de salariés réguliers ou permanents, mais peuvent employer des aides familiaux et apprentis. Ils peuvent aussi travailler seuls.

- les employeurs qui travaillent pour leur propre compte en employant des salariés réguliers ou permanents (tout en employant éventuellement des aides familiaux ou des apprentis).
- les salariés qui travaillent pour le compte d'un employeur contre une rémunération régulière en espèces ou/et en nature.
- les aides familiaux qui travaillent pour le compte d'un indépendant ou d'un employeur apparenté, et sans recevoir de rémunération.
- les apprentis, généralement jeunes, travaillent pour un employeur ou un indépendant non apparenté, apprenant le métier dans l'entreprise et ne percevant pas de rémunération (mais pouvant être logés et nourris).

Une classification classique et très utile de la population active consiste à croiser la branche d'activité (ou la profession) avec la situation dans la profession.

La classification selon le statut d'occupation, utilisée par l'EMCES, appartient à cette dernière catégorie (cf. marge en bas de la section 3) : elle croise la situation dans la profession, la branche d'activité et aussi la situation d'activité (actifs occupés, actifs sans travail, inactifs). Elle comprend 19 postes et elle est donc quelque peu complexe à maîtriser. Il convient d'en comprendre la philosophie afin de bien l'appliquer, étant particulièrement importante puisque c'est cette nomenclature qui servira à opérer le classement des ménages selon le groupe socio-économique (GSE), à partir de la position du chef de ménage dans cette nomenclature.

La classification distingue entre :

- les indépendants
- les employeurs
- les aides familiaux
- les salariés
- les apprentis
- les inactifs

- les sans travail.

Puis elle distingue dans certaines de ces catégories (et en fonction des effectifs supposés de ces groupes dans la population) entre diverses branches d'activité :

- agriculteurs, pêcheurs
- éleveurs
- vendeurs de produits alimentaires
- vendeurs de produits non alimentaires
- producteurs non agricoles
- services

(Toutes ces activités détaillées sont distinguées pour les indépendants, elles sont au contraire regroupées en 2 catégories : commerce et autres, chez les employeurs qui sont peu nombreux).

En outre, pour les salariés, sont distingués le secteur public et le secteur privé, agricole et non agricole.

La mise en oeuvre d'une classification aussi complexe revient en fait à classer la personne interrogée dans l'une des catégories identifiées après lui avoir posé successivement trois questions :

- d'abord sur la situation d'activité de la personne : est-elle active occupée, active sans travail, inactive ?
- ensuite, et si elle est active occupée, dans quelle branche d'activité travaille-t-elle?
- enfin, dans cette branche d'activité, sous quelle situation dans la profession travaille-t-elle ?

ACTIVITE SECONDAIRE PLURI-ACTIVITE

En milieu rural, en raison de la saisonnalité des activités agricoles et de l'irrégularité des revenus qui en sont tirés, et en milieu urbain, en raison de la chute des salaires réels et des difficultés liées à l'ajustement et à la dévaluation, les personnes occupées ont tendance à exercer ou à rechercher, parallèlement à leur activité principale agricole ou salariée, une ou plusieurs activités secondaires.

L'importance du phénomène de la pluri-activité ne peut être mesurée que si les questions sur l'activité secondaire sont posées aux actifs de façon systématique et avec conviction et doigté. Car la réponse à cette question n'est pas spontanée. Pour ce qui est des agriculteurs en milieu rural, une façon efficace de poser la question consiste à demander quelle est l'activité exercée pendant la saison sèche (cette méthode a permis de constater au Burkina-Faso en 1985, que 25% des agriculteurs étaient des pluri-actifs).

En milieu urbain, la question est plus délicate puisque l'exercice d'une activité secondaire (non agricole) par un salarié n'est pas réellement légale. C'est pourquoi la méthode consiste, après avoir constaté l'activité principale de la personne ("Vous avez déclaré être..."), à lui faire comprendre qu'on est conscient de la difficulté des conditions de vie pour un salarié, qu'un salarié peut difficilement faire vivre une famille, et qu'il faut bien, comme tout le monde, avoir un second métier, après le travail officiel.

Mais au delà des actifs occupés, la question sur l'activité secondaire gagnera à être posée systématiquement à tous les chômeurs et à tous les inactifs, et l'on s'apercevra alors qu'une proportion non négligeable de ces catégories doit logiquement faire partie de la population occupée ainsi que l'a montré l'Enquête Nationale sur les Activités Economiques des Ménages (dite Enquête Secteur Informel) de 1989. En réalité, dans ces cas précis, les personnes devraient être reclassées dès le départ comme actives occupées et se voir administrer le questionnaire dès le début, en tant que personnes occupées.

2) Un concept d'analyse spécifique : les Groupes Socio-Economiques.

Un autre concept mis en oeuvre par l'EMCES, comme par toutes les enquêtes sur la Dimension Sociale de l'Ajustement, est celui du **Groupe Socio-Economique (GSE)**. L'un des objectifs de l'enquête étant de définir et de mesurer les groupes vulnérables, l'une des méthodes permettant d'aboutir à un tel résultat consiste à classer la population, et plus particulièrement la population des ménages (puisque l'on part du principe que c'est le ménage lui-même, dans son ensemble, qui est vulnérable ou qui ne l'est pas), selon des catégories sociales pré-déterminées sur la base de critères simples.

Les Groupes socio-économiques sont définis à partir d'une nomenclature croisée : activité x situation dans la profession, que l'on applique au chef de ménage. L'EMCES a distingué 19 postes dans cette nomenclature :

- 1 Indépendants producteurs agricoles (et pêcheurs)
- 2 Indépendants éleveurs
- 3 Indépendants vendeurs de produits alimentaires
- 4 Indépendants vendeurs de produits non alimentaires
- 5 Indépendants de la production non agricole
- 6 Indépendants des services
- 7 Employeurs du commerce
- 8 Autres employeurs
- 9 Aides familiaux producteurs agricoles et pêcheurs
- 10 Aides familiaux éleveurs
- 11 Aides familiaux autres
- 12 Salariés du secteur public
- 13 Salariés du secteur privé agricole
- 14 Salariés du secteur privé non agricole
- 15 Stagiaires et apprentis
- 16 Elèves et étudiants
- 17 Femmes au foyer
- 18 Autres inactifs
- 19 Sans travail.

Cette distinction est bien entendu trop détaillée pour être opérationnelle, et en particulier, il y a peu de chances de rencontrer des apprentis ou des élèves qui soient chefs de ménages.

Par ailleurs des classifications différentes peuvent être utilisées selon le milieu (urbain ou rural). On opère donc certains regroupements, afin d'aboutir à des catégories qui soient suffisamment nombreuses pour être significatives et qui ne le soient pas trop pour permettre de différencier des groupes de comportements. Il est ainsi clair que c'est à l'issue de l'enquête que l'on déterminera ces catégories définitives afin d'éliminer celles qui sont trop peu nombreuses, et que c'est même après une analyse préliminaire que l'on fixera définitivement le nombre des GSE puisqu'il pourra apparaître que les différences entre certains groupes sont trop faibles pour mériter qu'on les distingue.

3) - TABULATION DES RESULTATS.

Pour l'analyse des résultats et la tabulation des données de l'enquête, on retiendra les définitions suivantes :

a) Sur le plan géographique , on distinguera le milieu urbain et le milieu rural.

Compte tenu du plan de sondage et de la représentativité géographique de l'échantillon, on pourra distinguer :

- dans le milieu urbain, entre Bamako et les autres communes (reste du milieu urbain)
- dans le milieu rural, entre 3 régions naturelles qui sont les suivantes :

- . Le Sud et l'Ouest, comprenant

- La région de SIKASSO (code 3) plus le cercle de Dioila (code 23)
- La région de KAYES (code 1) moins le cercle de Nioro (code 16)

- . Le Fleuve, comprenant

- La région de KOULIKORO (code 2) moins les cercles de Dioila (code 23) et de Nara (code 27)
- La région de SEGOU (code 4) moins le cercle de Nioro (code 45)
- La région de MOPTI (code 5) moins les cercles de Bandiagara (code 52), Koro (56), Bankass (53) et Douentza (55)

- . Le reste du pays comprenant

- la région de TOMBOUCTOU (code 6)
- la région de GAO (code 7)
- les cercles de Nioro (16), de Nara (27), de Niono (45), Bandiagara (52), Koro (56), Bankass (53) et Douentza (55).
- à l'exclusion des communes bien entendu (c'est-à-dire toutes les SE dont le code arrondissement est 91).

Il n'est pas prévu de distinguer entre milieu rural et milieu urbain dans les régions naturelles.

Ainsi les tableaux de répartition de la population ou de certaines de ses composantes selon la région naturelle et le milieu de résidence comprendront les divisions suivantes :

- Bamako
- Autres communes
- Rural Sud Ouest
- Rural Fleuve
- Rural Autre
- Ensemble du milieu urbain
- Ensemble du milieu rural
- Ensemble du pays.

a) Un autre critère important de discrimination des résultats est le Groupe Socio-Economique du chef de ménage (GSE).

On en distinguera 16, comme indiqué précédemment, établis sur la base d'un croisement des statuts dans l'occupation (tels qu'ils sont spécifiés à la question 3 de la section 3 de la page 8 du questionnaire) et des régions naturelles et milieux de résidence (cf. § précédent) :

- | | |
|----|--|
| 1 | Salariés du secteur public milieu urbain (code 12) |
| 2 | Salariés du secteur privé non agricole milieu urbain (code 14) |
| 3 | Indépendants non agricoles, Bamako (codes 5, 6, 8,) |
| 4 | Indépendants non agricoles, autres communes (codes 5, 6, 8) |
| 5 | Indépendants du commerce, Bamako (codes 3,4,7) |
| 6 | Indépendants du commerce, autres communes (codes 3,4,7) |
| 7 | Autres milieu urbain (code 1,2,9,10,11,13,15,16,17,18,19) |
| 8 | Indépendants agricoles, milieu rural Susd-Ouest (code 1,2) |
| 9 | Indépendants éleveurs, milieu rural Fleuve (code 1,2) |
| 10 | Indépendants éleveurs, milieu rural reste du pays (code 1, 2) |
| 11 | Autres ruraux non agricoles, non éleveurs, milieu rural (tous codes sauf 1 et 2) |

Etant donné le mode d'élaboration des GSE, il n'y aura pas de croisement des données GSE x région naturelle et milieu de résidence.

Les tableaux 00 et 01 suivants indiquent la répartition de l'échantillon des ménages (00) et de l'ensemble de la population des ménages extrapolée (01) selon les classifications retenues. On voit que l'ensemble des GSE retenus sont représentatifs au sens du plan de sondage, puisqu'ils dépassent tous 400 unités.

Tableau 00 : Répartition de l'échantillon par GSE (11 positions) et par statut dans l'occupation principale (19 positions)

	Sal Sect Pub MU	Sal S Pr NAMU	Ind NA HC Bko	Ind NA HC Au C	Ind Comm erce Bko	Ind Comm erce AC	Autres Urbain	Agr/EI Sud Oue	Agr/EI Fleuve	Agr/Ele Reste	Autres Ruraux	TOTAL
Ind. Prod AG.	0	0	0	0	0	0	658	1151	1128	829	0	3766
Ind. Eleveur	0	0	0	0	0	0	30	5	59	62	0	156
Ind. Vend.Pop Al	0	0	0	0	168	252	0	0	0	0	42	462
Ind. Vend.Prod.n	0	0	0	0	303	200	0	0	0	0	28	531
Ind.Pro. non ag	0	0	87	143	0	0	0	0	0	0	129	359
Ind. Pro. ser.	0	0	629	396	0	0	0	0	0	0	57	1082
Empl. Commerce	0	0	0	0	43	76	0	0	0	0	8	127
Empl. Autre	0	0	35	32	0	0	0	0	0	0	5	72
Aide F. PA	0	0	0	0	0	0	11	0	0	0	35	46
Aide F. Elev	0	0	0	0	0	0	2	0	0	0	1	3
Aide F. aut.	0	0	0	0	0	0	13	0	0	0	5	18
Salariée Pub.	944	0	0	0	0	0	0	0	0	0	99	1043
Sal. privé Agr.	0	0	0	0	0	0	34	0	0	0	6	40
Sal. privé non A	0	681	0	0	0	0	0	0	0	0	25	706
Stag & App.	0	0	0	0	0	0	16	0	0	0	2	10
Eleves & Etud.	0	0	0	0	0	0	4	0	0	0	1	5
Femmes au Foyer	0	0	0	0	0	0	33	0	0	0	11	44
Aut. Inactf	0	0	0	0	0	0	167	0	0	0	61	228
Sans travail	0	0	0	0	0	0	520	0	0	0	270	790
TOTAL	944	681	751	571	514	528	1488	1156	1187	891	785	9496

Tbleau 01 : Répartition des ménages par GSE population extrapolée et par statut dans l'occupation principale

	Sal Sect Pub MU	Sal S Pr NAMU	Ind NA HC Bko	Ind NA HC Au C	Ind Comm erce Bko	Ind Comm erce AC	Autres Urbain	Agr/EI Sud Oue	Agr/EI Fleuve	Agr/Ele Reste	Autres Ruraux	TOTAL
Ind. Prod AG.	0	0	0	0	0	0	21277	255183	192156	149375	0	617991
Ind. Eleveur	0	0	0	0	0	0	1095	1020	11172	9665	0	22952
Ind. Vend.Pop Al	0	0	0	0	5297	7543	0	0	0	0	9449	22289
Ind. Vend.Prod.n	0	0	0	0	9155	6217	0	0	0	0	5598	20970
Ind.Pro. non ag	0	0	3112	4510	0	0	0	0	0	0	25700	33322
Ind. Pro. ser.	0	0	19104	12593	0	0	0	0	0	0	11814	43511
Empl. Commerce	0	0	0	0	1337	2620	0	0	0	0	1935	5892
Empl. Autre	0	0	1405	1187	0	0	0	0	0	0	969	3561
Aide F. PA	0	0	0	0	0	0	388	0	0	0	7384	7772
Aide F. Elev	0	0	0	0	0	0	68	0	0	0	152	220
Aide F. aut.	0	0	0	0	0	0	377	0	0	0	971	1348
Salariée Pub.	28947	0	0	0	0	0	0	0	0	0	22587	51534
Sal. privé Agr.	0	0	0	0	0	0	1120	0	0	0	1710	2830
Sal. privé non A	0	21905	0	0	0	0	0	0	0	0	6301	28206
Stag & App.	0	0	0	0	0	0	490	0	0	0	384	874
Eleves & Etud.	0	0	0	0	0	0	115	0	0	0	406	521
Femmes au Foyer	0	0	0	0	0	0	956	0	0	0	2358	3314
Aut. Inactf.	0	0	0	0	0	0	4851	0	0	0	12499	17350
Sans travail	0	0	0	0	0	0	15154	0	0	0	50043	65197
TOTAL	28947	21905	23621	18290	15789	16380	45891	256203	203328	159040	160260	949654

4). Plan de sondage :

La stratégie de sondage élaborée en 1991 avec l'appui technique de Christopher SCOTT prévoyait le tirage d'un échantillon à 2 degrés. Au premier degré était effectué un tirage des sections d'énumération (SE, découpage censitaire correspondant approximativement au travail d'un agent recenseur, soit 1.000 personnes ou 200 ménages) avec probabilité proportionnelle au nombre de ménages dans la SE en 1987. Dans les SE tirées, il est procédé au dénombrement des ménages à la période de l'enquête (M'i). Au second degré, un tirage systématique de 20 ménages par SE est effectué, sur la base du dénombrement immédiatement antérieur.

Cependant les SE ne sont pas tirées de façon indifférenciée sur l'ensemble du pays. Une stratification intervient au niveau du milieu (urbain/rural) et des régions, afin de tenir compte de la

nécessité d'une représentativité minimale de l'unité d'analyse considérée comme la plus importante dans l'EMCES, à savoir le Groupe Socio-Economique (GSE) du chef de ménage. Cette représentativité minimale a été fixée à 400 ménages environ, sur la base de l'expérience d'autres enquêtes africaines.

Le plan de sondage préliminaire avait ainsi été établi sur la base de 12 GSE issus d'un croisement du statut d'occupation du chef de ménage, du milieu et de la région naturelle. Or la mise en oeuvre du plan de sondage en février 1994 a introduit diverses modifications, de même que le dessin du questionnaire et la définition des concepts d'analyse se sont traduits par des modifications dont il convient d'examiner si elles ont des conséquences sur la validité de la stratégie arrêtée.

Comment a été tiré l'échantillon ?

Le tirage prévu en milieu urbain (144 SE à Bamako, 130 dans les autres communes) a été respecté. Il importe de rappeler ici que la distinction entre milieu urbain et milieu rural diffère, dans l'EMCES, de celle qui avait été adoptée dans le recensement de la population de 1987. Celui-ci différenciait le milieu urbain en l'assimilant aux agglomérations de plus de 5000 habitants ainsi qu'aux chef lieux de cercles n'atteignant pas cet effectif. Dans l'EMCES, le milieu urbain est assimilé aux 6 communes de Bamako ainsi qu'aux 13 autres villes érigées en communes (dont la plus petite, Niolo, dépassait 17.000 habitants en 1987).

En milieu rural (c'est-à-dire en l'espèce : non communal), la préoccupation de la DNSI a été d'assurer une représentation de chaque région administrative et, à l'intérieur, de chaque cercle, proportionnellement au nombre de ménages de chacune de ces unités : le nombre de SE en milieu non communal ayant été fixé à partir de contraintes logistiques et de stratification définies dans le plan de sondage (soit 211 SE), celles-ci ont été réparties en fonction du nombre de ménages de la région, puis du cercle ; le nombre de SE tirées par cercle varie de 1 à 12.

On aboutit ainsi à une répartition des SE par région naturelle, sensiblement différente de celle prévue dans le plan de sondage initial, ainsi que le montre le tableau 03 ci-après.

Tableau A : Echantillon initial et échantillon effectivement tiré, de l'EMCES (nombre de SE et de ménages)

		URBAIN			RURAL					TOTAL GENERAL
		Bamako	Autre Communes		Sud	Ouest	Fleuve	Autre	Ensembl	
Echantillon Initial	SE Ménages	144 2880	130 2600	274 5480	59 1180	36 720	83 1660	33 660	211 4220	485 9700
Echantillon Tiré	SE Ménages	144 2880	130 2600	274 5480	43 860	25 500	77 1540	66 1320	211 4220	485 9700

Le milieu rural des régions de Tombouctou et Gao (et les cercles des zones sèches des autres régions) se trouve ainsi plus fortement représenté que prévu, alors que l'échantillon initial en avait diminué le poids en raison d'une plus faible différenciation des activités et des GSE.

L'inconvénient est que l'échantillon est devenu plus important dans des régions où les zones d'insécurité sont nombreuses et dans un milieu (les nomades) où les risques de non réalisation de l'échantillon sont forts (voir ci-après § 2). Mais on ne peut évidemment pas intégrer un tel argument dans une démarche scientifique.

De ce fait si l'on considère -- à juste titre -- que l'on n'est pas en droit d'extrapoler ou plutôt de faire comme si les résultats des 2 SE rurales réalisées à Gao étaient assimilables aux 8 SE (nomades) non réalisées, et donc extrapolables à l'ensemble du milieu rural de Gao (surtout lorsqu'on sait que les caractéristiques de la population sédentaire, pour des raisons de qualité et de fiabilité des réponses principalement, il est vrai ; cf. RGPH 1987), on pourrait considérer que les résultats de l'EMCES portent sur l'ensemble du pays, sauf le milieu rural de Gao qui comprenait 302.672 habitants en 1987. Ainsi le tableau 01 comprend-il les 2 SE rurales de Gao mais le tableau 02 extrapolé exclut tout le milieu rural de Gao.

Le tableau 04 suivant indique, par région administrative, la population correspondante dans le RGPH 1987, et dans les enquêtes EBC et EMCES.

Tableau 04 : Population par région selon le RGPH 1987, l'EBC 1988-89 et l'EMCES 1994

Régions/Milieu	RGPH 1987	EBC 1988/89	EMCES 1994	Projections 1994
Kayes	1.067.007	1.054.124	1.049.747	1.236.233
Koulikoro	1.197.986	1.207.104	1.279.307	1.386.090
Sikasso	1.310.810	1.410.866	1.536.441	1.537.569
Ségou	1.339.631	1.450.595	1.752.812	1.560.939
Mopti	1.282.617	1.260.615	1.301.465	1.423.731
Tombouctou	459.318	398.458	408.176	495.383
Gao	380.722(1)	320.877	43.927 (2)	414.065 (3)
Bamako	658.275	726.328	699.326	777.702
Urbain	1.690.289	2.149.094	1.291.061	2.298.421
Rural	6.006.059	5.679.783	6.779.939	6.533.292
Ensemble	7.696.348	7.828.877	8.071.000	8.831.713

(1) dont 302.672 rural (2) milieu urbain seulement (3) dont 298.629 rural.

Le souci d'une bonne représentativité de l'échantillon par région administrative (et jusqu'au cercle) a été dicté à la DNSI par la forte demande des structures territoriales.

La répartition de l'échantillon par région (cf. tableau B ci-après) permettra sans doute de tirer un certain nombre de tableaux à ce niveau, mais en nombre cependant limité : le niveau de détail requis dans le plan de tabulation présenté n'est évidemment pas permis au niveau de la région administrative. Il conviendra, le moment venu, d'établir la liste des tableaux pouvant être publiés avec une suffisante fiabilité, à un tel niveau géographique.

Concernant l'extrapolation, on rappellera qu'entre le recensement de la population de 1987 et l'enquête EMCES 1994, le nombre de ménages dans les SE pourra être différent. Dans ce cas, il conviendra de pondérer les données analysées pour chaque SE par le coefficient suivant, indiqué dans la méthodologie de sondage, et qui devra être inscrit dans le fichier des données de l'enquête :

$$W_i = (\sum M_i / a) (M'_i / M_i)$$

où M_i représente le nombre de ménages dans la SE i en 1987
 M'_i "- "- "- en 1994
 a "- le nombre de SE tirées dans la strate
 et $\sum M_i$ s'étend à la totalité des SE, tirées ou non, dans la strate.

Cependant, il convient de noter que ce coefficient de pondération n'est en principe pas applicable dans le cas de variations très importantes et momentanées du nombre des ménages dans la SE.

CHAPITRE I
CARACTERISTIQUES DES MEMBRES DU MENAGE

SECTION 1
DEMOGRAPHIE

Les premiers tableaux en annexe (1 à 11) permettent de se faire une idée des caractéristiques démographiques de la population enquêtée par l'EMCES et de vérifier la qualité des données collectées par rapport à certains indicateurs démographiques et certaines sources comme le recensement de la population de 1987.

I - Répartition de la population par groupe d'âge, sexes, milieu et région (tableaux 1 et bis en annexe

on sait que dans les populations où l'âge est mal déclaré par défaut d'état-civil, les pyramides des âges se caractérisent par des irrégularités dues à l'attraction pour les âges se terminant par un 0 ou un 5 (et accessoirement 2 ou 7), mais ces irrégularités s'effacent généralement lorsque la pyramide est élaborée à partir des groupes d'âges quinquennaux.

La pyramide des âges de l'EMCES présente une anomalie particulière causée par l'enquête elle-même : le groupe d'âge des moins de 5 ans, tant du côté féminin que du côté masculin, est moins nombreux que le groupe des 5 à 9 ans, ce qui est évidemment tout à fait anormal et ne fait que refléter la tendance qu'ont eu les enquêteurs à faire passer un certain nombre d'enfants des deux sexes, âgés de plus de 4 ans, en dessous de la barre des 5 ans pour ne pas avoir à leur administrer le volet anthropométrie du questionnaire (mesures du poids et de la taille). Le détail par année d'âge montrerait sans doute une très forte exagération du nombre des enfants âgés de 5 ans pour le motif qui précède et aussi par rétention en dessous de la barre des 6 ans pour ne pas avoir à administrer les questions sur l'activité.

On notera qu'à Bamako et pour la région "Rural Fleuve", ce phénomène est beaucoup moins marqué : les effectifs âgés de moins de 5 ans y sont d'ailleurs plus nombreux que les 5 à 9 ans (surtout chez les garçons à Bamako, et surtout chez les filles dans la région "Rural Fleuve").

Le groupe d'âge des 5-9 ans restaure l'équilibre. A cette exception près, qui est confirmée par une forte proportion de non réponses aux questions sur l'anthropométrie, la pyramide des âges présente les mêmes caractéristiques que celle du Recensement de la Population de 1987 : en particulier l'étranglement de la pyramide pour le groupe d'âge des 20-24 ans du côté féminin, surtout manifeste en milieu rural en 1987, s'explique par la rétention au dessous de l'âge de 20 ans des femmes non mariées ou/et non mère de famille et inversement, une certaine surestimation de l'âge des mères de famille. Cette observation est confirmée par l'examen des rapports de masculinité.

Globalement ces moins de 15 ans représentent 46,4 % de la population et les moins de 20 ans 56,6 %, ce qui donne une idée des taux de dépendance. Ces proportions sont plus faibles en milieu urbains surtout à Bamako (42,2 et 54,9 % respectivement), et plus fortes en milieu rural, surtout dans le sud et l'ouest (47,9 et 58,4 % respectivement).

Tableau 1 : Proportion des moins de 15 ans et des moins de 20 ans par région, et répartition spatiale de la population

	Bamako	Autres Communes	Rural Sud/Ouest	Rural Fleuve	Autre Rural	Ensemble		
						Urbain	Rural	Total
< 15 ans	42,2	44,7	47,9	47,9	44,1	43,4	47,0	46,4
< 20 ans	54,9	56,0	58,4	57,2	53,7	55,5	56,8	56,6
Répart. Spatiale	8,7	7,3	31,3	32,9	19,8	16,0	84,0	100,0

Cela revient cependant par dire que les taux de dépendance sont plus forts en milieu rural (où les jeunes sont plus tôt mis au travail et moins scolarisés) qu'en milieu urbain (où les taux de scolarisation sont plus élevés).

En ce qui concerne la répartition spatiale de la population, on voit que Bamako en concentre 8,7 % et l'ensemble du milieu urbain représente seulement 16 % de la population malienne.

Rapport de masculinité par groupe d'âge (Tableau 11 annexe)

Le rapport du nombre d'hommes au nombre de femmes dans une population évolue en fonction de l'âge : s'il naît 105 garçons pour 100 filles, la mortalité différentielle fait passer plus ou moins rapidement ce taux en dessous de 100 vers l'âge de 15 ans, puis le maintient en dessous jusqu'aux âges les plus avancés, puisque l'espérance de vie des femmes est plus élevée que celle des hommes. Les évolutions sont en général accentuées en milieu rural, et atténuées ou même inversées aux âges adultes en milieu urbain, du fait des migrations rurales - urbaines à dominante masculine.

Selon l'EMCES, le taux de masculinité est supérieur à 100 jusqu'à l'âge de 19 ans, puis il passe en dessous aux âges adultes jusqu'à 54 ans pour remonter au dessus de 100 à partir de 55 ans. C'est pour le groupe d'âge des 25-29 ans que le taux de masculinité est le plus faible (77 %), ce qui correspond probablement, comme on l'a vu, à une exagération du nombre de femmes âgées de 25 à 29 ans.

Si l'EMCES montre une évolution du taux de masculinité proche de celle observée dans le recensement de la population de 1987, et de même sens (en particulier le creux des 25-29 ans), cette évolution se situe néanmoins à un niveau nettement supérieur aux âges les plus élevés, ce qui traduit une plus grande incertitude dans le relevé des âges, en particulier pour les 3 régions rurales où l'évolution du rapport est plus ou moins erratique aux âges les plus élevés.

Plus étonnant est le fait que le rapport de masculinité à Bamako et dans les autres communes est globalement plus faible (97 %) que pour le milieu rural et l'ensemble du pays (98 %) : étant donnée que c'est dans la capitale et dans les villes qu'aboutissent les migrations rurales-urbaines, ce phénomène est contradictoire avec ce qui s'observe ailleurs,

Bamako (81 à 107 % contre 77) 99 % en milieu rural). Cette observation ne devrait pas remettre en question les résultats de l'EMCES sur Bamako car le résultat global ne serait dû qu'à une exagération de l'âge des hommes, au delà de 55 ans en milieu rural.

II Répartition des ménages et des chefs de ménages : (Tableaux 3 à 10 Annexes)

L'enquête a permis d'estimer à 908.227 le nombre de ménages maliens (sens compter le milieu rural de Gao). Sur ce nombre, 8,1% ont pour chef une femme, ce qui est une opération relativement élevée, due essentiellement- en dehors du ménage- à la polygamie et à la migration. Cette proportion s'élève à 12,2% à Bamako et à 15,0% dans les autres communes (13,5% pour l'ensemble du milieu malien), contre 3,9% dans le milieu rural du Sud et de l'Ouest, 8,2% dans la région du fleuve, et 9,1% dans le reste du milieu rural (6,8% pour l'ensemble du milieu rural).

Si la région du Sud et de l'Ouest se caractérise par le plus faible taux de femmes chefs de ménages (3,9%), elle se caractérise aussi par les taux les plus élevés de femmes chefs de ménage aux âges jeunes (11,7% pour les 15-19 ans, 20,8% pour les 20-24 ans, 27,6% pour les 30-34 ans), ce qui ne s'observe dans aucune autre région et est le signe de l'importance des migrations des jeunes hommes, notamment dans la région de Kayes.

Pour l'ensemble du pays, c'est entre les âges de 30 et 54 ans que se concentrent les plus fortes proportions de femmes chefs de ménages, alors qu'en milieu urbain, les plus fortes proportions se situent entre 40 et 64 ans : l'effet de veuvage y est plus fort que les effets de la polygamie et de la migration (tableau 3 annexes).

Le tableau 2 suivant (issu des tableaux 3 à 9 en annexes) permet de voir la répartition des ménages selon leur table, leur composition, le statut matrimonial du chef, et selon le sexe et la catégorie socio-professionnelle du chef de ménage (on notera que ce tableau spécifie en clair les intitulés des 12 catégories socio-professionnelles utilisées dans les tableaux annexes).

Tableau 2 : Répartition des ménages selon leur taille, leur composition, le statut matrimonial du chef et selon le sexe et la catégorie socio-professionnelle du chef de ménage.

DE CHEF DE MENAGE	TAILLE DU MENAGE						COMPOSITION DU MENAGE					STATUT MATRIMONIAL DU CHEF					
	Tous ménages			Ménages dont chef est une femme			Tous ménages			Ménages dont chef est une femme		Tous ménages			Ménages dont chef est une femme		
	≥ 10	< 3	Taille ménage	≥ 10	< 3	Taille moyenne	Chef+conj+enf.	Chef+conj+enf.+parents	Autres	Chef +enfts	Autres	Monogamie	Polyg.	Veuf divorcé	Monog.	Polygam.	Veuf divorcé
secteur public ain	29,2	4,7	8	18,0	4,6	7	36,5	33,5	30,0	22,5	77,5	73,4	19,6	2,9	29,9	13,4	36,6
secteur privé ain	18,4	11,4	6	-	23,7	4	47,1	22,4	30,5	37,4	62,6	71,1	17,7	2,4	9,0	0,0	46,3
ants non agricoles terce Bamako	27,0	11,6	8	22,8	10,4	7	42,2	24,8	33,0	27,9	72,1	61,2	25,0	6,7	12,8	16,2	62,1
ants non agricoles terce, autres	16,4	15,5	6	4,2	29,1	4	44,0	24,8	31,2	29,9	70,1	64,7	19,2	10,3	10,7	7,7	76,7
ants commerce	30,0	10,7	8	16,6	14,1	6	30,6	24,2	45,2	31,1	68,9	46,9	26,7	20,4	8,6	10,2	75,5
ants commerce munés	17,1	14,1	6	9,0	21,2	5	30,5	21,3	48,2	34,9	65,1	50,1	22,1	24,6	10,9	19,6	68,1
lieu urbain	31,2	9,3	8	15,2	22,2	6	38,8	25,9	35,3	30,3	69,7	52,5	29,1	14,1	12,7	16,8	66,5
urs, éleveurs Sud	30,5	10,1	9	1,4	41,2	3	53,3	28,4	18,3	59,5	40,5	55,4	39,2	3,2	37,5	8,5	49,7
urs, éleveurs	41,2	3,2	10	6,4	20,4	4	29,1	51,4	19,5	36,8	63,2	56,3	33,6	5,1	6,7	26,1	64,1
ur éleveur reste du	28,9	5,5	8	4,6	40,2	3	37,2	44,5	18,3	42,7	57,3	66,1	26,6	4,1	39,9	3,8	50,4
raux	30,0	12,2	9	2,0	31,5	4	25,6	35,1	39,3	31,6	68,4	47,0	33,3	15,4	19,4	23,5	50,5
ENSEMBLE	31,5	8,3	9	6,2	28,1	4	38,2	36,6	25,2	35,6	64,4	56,9	32,0	7,2	19,1	18,2	56,8

La taille moyenne du ménage malien est de 9 personnes. C'est chez les ménages d'agriculteurs-éleveurs de la région du Fleuve qu'elle est la plus élevée (avec 10 personnes, 41,2% des ménages ayant une taille supérieure ou égale à 10). Cette taille moyenne descend jusqu'à 6 chez les ménages de salariés du secteur privé urbain, les ménages d'indépendants du commerce des autres communes, et surtout les ménages d'indépendants non agricoles hors commerce des autres communes (où l'on relève la plus faible proportion de ménages de 10 personnes et plus : 16,4 %, et plus forte proportion de ménages de moins de 3 personnes 15,5 %). On notera que les ménages de salariés du secteur publics en milieu urbain ont une taille moyenne certes inférieure à la moyenne nationale (contre 9), mais la proportion d'entre eux à savoir une taille élevée est importante (29,2 %) et surtout c'est la catégorie qui connaît la plus faible proportion de ménages de petite taille (4,7 % ont moins de 3 personnes : seules les ménages d'agriculteurs-éleveurs de la région du Fleuve se situent en dessous avec 3,2 %).

Le tableau 10 en annexe montre en outre que la taille moyenne des ménages de polygames fait un saut important (de 13 à 17) lors du passage du 8^e au 9^e décile de la dépense par tête.

Les ménages dont le chef est agriculteur-éleveur, quelle que soit la région, sont constitués à plus de 80 % par le chef, son ou ses conjoints et leurs enfants, et d'autres parents. Pour toutes les autres catégories professionnelles, ce profil habituel du ménage ne s'observe que dans 65 à 70 % des cas, et même 50 à 55 % des cas pour les ménages d'indépendants du commerce. Pour cette dernière catégorie, on observe une forte proportion de chefs de ménage sans conjoint, et aussi de ménages comprenant des personnes non apparentées.

Les ménages de polygames représentent près d'un tiers (32 %) de l'ensemble des ménages maliens, avec un maximum chez les agriculteurs et éleveurs du Sud et de l'Ouest (39,2 %) et un minimum chez les salariés du secteur privé urbain (17,7 %). La monogamie est la plus répandue chez les salariés du secteur public urbain (73,4 %).

On notera aussi comme phénomène remarquable, la forte proportion de ménages de veufs, divorcés, séparés chez les indépendants du commerce à Bamako (20,4 %) et surtout dans les autres communes (24,6 %) : comme il s'agit essentiellement d'un phénomène féminin, on est conduit à en déduire que les veuves et divorcées ouvrent de façon quasi-systématique, de petits commerces leur permettant de dégager les revenus nécessaires pour faire face à leur situation, ainsi d'ailleurs que les femmes de polygames (19,6 %).

Les ménages dont le chef est une femme sont constitués à raison de 56,8 % de veuves, divorcées, séparées. Cependant beaucoup de femmes monogames exercent l'autorité dans le ménage, dans l'agriculture-élevage du reste du pays (39,9 %) et du Sud et de l'Ouest (37,5 %), mais aussi comme salariées du secteur public urbain (29,9 %), signe que leur conjoint est parti en migration à l'extérieur.

Les ménages dont le chef est une femme ont une taille bien inférieure la taille moyenne nationale (4 contre 9), car l'effet de la polygamie ne joue pas dans leur cas; ils sont constitués pour plus d'un tiers (35,6 %) par la femme et ses enfants.

Section II : EDUCATION (Tableaux annexes 12 à 30)

Le taux d'analphabétisme des adultes (tableaux 13 et 13 bis annexe) calculé sur la population âgée de 15 ans et plus, s'élève à 79,4 % (71,4 % pour les hommes et 86,8 % pour les femmes). Encore convient-il de constater que 8,7 % de la population adulte n'a pas achevé le fondamental I et présente donc de forts risques d'analphabétisme de retour.

Le taux d'analphabétisme est le plus faible à Bamako (48,0 %, 37,2 % pour les hommes et 58,3 % pour les femmes), puis dans les autres communes (55,8 %, 43,1 et 67,5 % respectivement) et c'est dans les régions rurales du Fleuve qu'il est le plus élevé (88,9 ; 83,0 et 94 % respectivement, suivi par le Sud et l'Ouest (86,2 ; 78,5 ; 93,3).

Globalement, la population ayant atteint un niveau secondaire représente 4,4 % de la population adulte (7,3 % pour les hommes et 1,6 % pour les femmes), avec un maximum à Bamako (16,6 ; 23,1 % pour les hommes et 10,4 % pour les femmes) et un minimum pour le milieu rural de la région du Fleuve (2,2 %).

C'est chez les ménages de salariés du secteur public urbain (tableaux 14 et 14 bis annexe) que le taux d'analphabétisme est le plus faible (29,3 ; 17,0 pour les hommes et 41,3 % pour les femmes) et que la proportion des membres ayant atteint un niveau secondaire est le plus élevé (28,8 % ; 40,5 % pour les hommes et 17,4 pour les femmes). Viennent ensuite les ménages des indépendants non agricoles hors commerce de Bamako et les ménages des salariés du secteur privé en milieu urbain, pour lesquels le taux d'analphabétisme s'élève respectivement à 53,5 et 53,9 % mais les seconds font mieux que les premiers pour ce qui est de la proportion de membres à avoir atteint le niveau secondaire (12,6 % contre 10,8 %), et pour ce qui est de l'éducation des filles (62,4 contre 63,4 % d'analphabètes filles et 7,3 % contre 6,1 % de femmes ayant atteint le niveau secondaire).

Si les performances des ménages des indépendants du commerce à Bamako ne se distinguent pas nettement des autres indépendants des autres communes pour ce qui est du taux d'analphabétisme (59,7 contre 61,8), en revanche ces ménages font nettement mieux en ce qui concerne la proportion des membres ayant atteint le niveau secondaire (8,5 % contre 5,9 %).

Les ménages d'agriculteurs-éleveurs du Fleuve et du Sud et de l'Ouest restent les plus mal lotis (90,1 et 88,8 % d'analphabètes respectivement, et 1,7 et 1,4 % de membres ayant atteint le secondaire ; ces agriculteurs-éleveurs des autres régions rurales (hors Gao) faisant nettement mieux (78,9 % et 3 % respectivement), probablement grâce à une alphabétisation et une éducation en arabe ; il est cependant possible que l'exclusion du milieu rural de Gao fausse en partie les résultats.

Le taux d'analphabétisme diminue au fur et à mesure que s'élève le niveau de la dépense par tête (tableaux 15 et 15 bis) passant de 91,6 % pour les premier quintile à 67,8 % pour le cinquième quintile, la proportion de membres ayant atteint un niveau secondaire passant de 0,9 % à 9,0 %.

L'examen des tableaux 12 et 12 bis en annexe montre que le taux d'analphabétisme augmente régulièrement avec l'âge, passant de 70,9 % pour les 15-19 ans à 93,2 % pour les 75 ans et plus. Inversement et à peu près régulièrement, la proportion de la population ayant fréquenté l'école fondamentale I décroît avec l'âge. Mais le phénomène le plus intéressant à

proportions (et le plus souvent les effectifs) des classes d'âge 30-34, 35-39 et 40-44 ans à avoir atteint le niveau secondaire et le niveau supérieur sont plus élevées que celles de la classe d'âge 25-29 ans et parfois même 20-24 ans. Ainsi par exemple 4,6 % de la classe d'âge des 35-39 ans atteint le niveau secondaire (soit 19166 personnes) et 2,4 % de la classe d'âge 40-44 ans (soit 7923 personnes) a atteint le niveau supérieur, alors que ces proportions ne sont que de 2,6 et 1,5 % respectivement pour les classe d'âge des 25-29 ans (soit 14804 et 8190 personnes). On peut donc se demander si la génération des 25-29 ans n'a pas fait les frais d'un ajustement des dépenses des ménages au détriment de la poursuite de la scolarisation, mouvement qui semblerait être contrebalancé par la classe d'âge des 20-24 ans dont les taux de scolarisation secondaire (4,3 %) et supérieure (1,6 %) sont particulièrement élevés.

Le classement des chefs de ménage selon leur niveau d'instruction et leur groupe socio-économique (tableaux 16 et 16 bis annexe) suit approximativement celui de leurs membres, mais les écarts de niveau entre le chef du ménage et l'ensemble des membres sont instructifs. Le tableau 3 ci-après reprend, pour les comparer, les données des tableaux 14 bis et 16 bis annexe.

Les ménages de salariés du secteur public en milieu urbain, qui ont le plus faible taux de membres sans instruction (29,3 %) et le plus faible taux de chefs analphabètes (17,2 %) ne parviennent qu'à amener 28,8 % de leurs membres au niveau secondaire et supérieur, alors que leurs chefs sont à hauteur de 59,1 % de ce niveau d'instruction.

Les ménages d'indépendants non agricoles du commerce et les autres urbains sont les seuls qui parviennent à élever le niveau d'instruction de leurs membres au dessus de celui de leurs chefs, mais sans guère pouvoir dépasser le niveau fondamental.

Tableau 3 : Répartition des chefs de ménage et de la population des ménages selon le niveau d'instruction et le groupe socio-économique

Groupe Socio-Economique	Chef de ménage		Ensemble des membres	
	Sans instruction	Secondaire et supérieur	Sans instruction	Secondaire et Supérieur
Salariés secteur public milieu urbain	17,2	59,1	29,3	28,8
Salariés secteur privé milieu urbain	51,8	22,1	53,9	12,6
Indépendants non agricoles hors commerce Bamako	58,3	13,9	53,5	10,8
Indépendants non agricole hors commerce autres communes	65,1	7,8	61,8	5,9
Indépendants commerce Bamako	71,9	9,1	59,7	8,5
Indépendants commerce autres communes	74,1	6,0	64,5	6,3
Autres urbains	65,5	11,1	54,0	10,4
Agriculteurs, éleveurs Sud et Ouest	84,9	3,5	88,8	1,4
Agriculteurs, éleveurs Fleuve	98,8	3,0	90,1	1,7
Agriculteurs, éleveurs reste du pays	71,5	8,2	78,9	3,0
Autres ruraux	71,3	13,8	78,9	5,0
Ensemble	76,0	9,0	79,4	4,4

Les ménages d'agriculteurs et d'éleveurs de toutes les régions ne parviennent pas , quant à eux, à élever le niveau d'éducation de leurs membres à celui, déjà faible, de leurs chefs.

Les tableaux 19 et 19 bis annexe indiquent les motifs d'abandon scolaire pour la population âgée de 5 à 25 ans. L'abandon y est défini comme le fait, pour cette classe d'âge, d'avoir fréquenté l'école et de ne plus y aller. Dans ces conditions, le fait d'avoir terminé ses études n'est pas une cause d'abandon (2,8% de la population concernée), sauf peut être pour les 432 enfants de 5 à 9 ans et les 31 de 10 à 14 ans, qui se trouvent dans cette situation.

L'échec scolaire explique 67,5% des abandons, et la nécessité de travailler (c'est-à-dire de participer à la quête du revenu familial) en explique 16,4%. Ce sont là les deux principales causes d'abandon et c'est pour la dernière qu'on observe la plus forte différenciation par sexe (19,4% pour les hommes et 11,8% pour les femmes). En fait, chez les femmes, une perte de cette catégorie se retrouve sans la cause "autre" (15,4% pour les femmes couvre 7% pour les hommes et 10,4% pour l'ensemble) : il s'agit en principe de leur entrée dans le statut d'inactives comme "femmes au foyer" ou "ménagères, par ménage ou simplement par passage dans la classe d'âge supérieure. L'importance de la catégorie "autre" peut aussi s'expliquer par le phénomène des enfants confiés qui ne sont pas scolarisés "parce que leurs parents n'ont pas les moyens" (mais non parce que l'école est trop chère pour le chef de ménage) et surtout parce qu'ils sont utilisés comme main d'oeuvre gratuite pour les garçons et ménagères pour les filles.

Les diverses causes d'abandon sont des fonctions croissantes de l'âge, la proportion des échecs scolaires dans l'explication des abandons augmente ainsi avec l'âge (tableaux 19 1er annexe).

On voit aussi, aux tableaux 20 et 20 bis annexe, que la nécessité de travailler comme cause d'abandon est relativement plus importante dans les ménages dont le chef est indépendant en dehors de Bamako, et surtout dans les ménages d'agriculteurs, éleveurs, particulièrement dans le "reste" du pays (c'est-à-dire au Nord et à l'Est).

L'échec scolaire (tableaux 21 et 21 bis annexe) est une fonction décroissante du

scolaire a tendance à diminuer pour expliquer l'abandon, au fur et à mesure que le niveau de vie s'élève, et probablement à l'égard de l'école fondamentale, alors que pour les hauts niveaux de revenu, cette cause d'abandon a tendance à augmenter avec le niveau de vie, probablement à l'égard du secondaire et du supérieur.

Inversement, la nécessité de travailler comme cause de l'abandon scolaire est une fonction croissante du décile de la dépense par tête jusqu'au 5ème décile à partir duquel elle redevient une fonction décroissante.

21,3% des enfants (14,4% des filles) sont scolarisées à l'école coranique, 27% à l'école privée et 51,6% à l'école publique (tableaux 22 et 22 bis annexe) : l'école publique est surtout privilégiée par les salariés publics et privés (83,2 et 81,5% respectivement), puis par les indépendants non agricoles en milieu urbain (sauf les commerçants de Bamako qui semblent privilégier l'école privée : 46,2% contre 38,5% pour l'école publique). Chez les ruraux, c'est surtout chez les agriculteurs, éleveurs de la région du fleuve que l'on privilégie l'école publique (64,4%), alors que l'école coranique atteint son plus haut pourcentage chez les agriculteurs-éleveurs du reste du pays (48,3% contre 29,9% pour l'école publique).

Section III : SANTE

(tableaux annexes 34 à 47).

La question posée était de savoir si, au cours des quatre dernières semaines, un ou des membres du ménage avaient consulté pour raison de santé et dans ce cas, à qui il avait été fait appel.

Les tableaux 37 et 37 bis annexe révèlent que si, comme on pouvait s'y attendre, c'est en milieu rural qu'on consulte relativement moins le médecin, particulièrement dans la région du fleuve, et relativement plus ma sage-femme, en milieu urbain, ce sont les ménages de commerçants de Bamako qui font le plus souvent appel au médecin (78,7% des consultations de cette catégorie), alors que les autres groupes socio-économiques urbains recouvrent certes au médecin pour plus de 50% des consultations (sauf les commerçants des autres communes), mais font aussi relativement souvent appel aux sages-femmes et aux aides soignants. Outre les agriculteurs-éleveurs en général (et surtout du Nord et de l'Est : 17,6%), le recours au guérisseur est relativement plus répandu chez les salariés du secteur privé en milieu urbain (9,0%) alors qu'il ne concerne que 4,4% des consultations chez les salariés du secteur public.

Dans 40,2% des cas, c'est un médecin qui est consulté et dans 8,5% des cas un guérisseur : si les trois derniers déciles les plus élevés se situent au dessus de cette moyenne générale pour les médecins, et au dessous pour les guérisseurs, en revanche le recours au guérisseur reste inférieur à cette moyenne (ou très proche d'elle) pour les 1er, 4em et 3em déciles de la dépense par tête. Seul le 2ème décile (14,4%), et autant les 5e et 6e déciles (20,2 et 17,2% respectivement) se caractérisent par des proportions élevées. Ce sont précisément les ménages de niveaux de vie intermédiaires qui consultent le moins souvent le médecin, et le plus souvent le guérisseur.

Le coût moyen de la consultation (tableaux 41 et 42 annexe) s'élève à 1862 FCFA, soit l'équivalent du coût moyen de la consultation du guérisseur (1860). Le coût moyen de la consultation du médecin est de 2855 FCFA, soit 4 fois le coût de la consultation de la sage-femme (743 FCFA).

Selon le groupe socio-économique, les écarts de coût moyen de la consultation ne sont pas très importants : les dépenses des ménages dont le chef est salarié (public ou privé) se situent en dessus de la moyenne, mais les dépenses des ménages d'agriculteurs se situent également en dessus, ou légèrement en dessous : c'est dans les autres villes que Bamako que la dépense de santé est la plus faible.

Enfin (tableau 42) la dépense moyenne de santé est indépendante de la dépense moyenne par tête puisqu'on trouve des coûts moyens à la fois bas et élevés dans les premiers et les derniers déciles.

Chapitre II : LOGEMENT ET ACCES AU SERVICES

(Tableaux 48 à 53 annexes)

Au niveau national, 77% des ménages sont propriétaires de leur logement, 8,6% sont locataires et, 14,1% en disposent gratuitement. C'est évidemment en milieu rural que la proportion des propriétaires est la plus élevée, et c'est chez les salariés urbains, surtout privés, qu'elle est la plus faible, 52,7% des ménages de salariés du secteur privé sont locataires et 46,9% des ménages de salariés publics. Le logement gratuit est surtout rependu chez les indépendants non agricoles et non commerçants des autres (26,7%) et chez les agriculteurs-éleveurs du Sud et de l'Ouest (26,8%), mais il l'est aussi quoique dans une moindre mesure chez les autres urbains (15,4%), les salariés du secteur privé en milieu urbain (14,2%) et chez les indépendants du commerce dans les autres communes (15,2%).

La proportion des locataires augmente régulièrement avec le décile de la dépense par tête (tableau 49), posant de 2% pour le 1er décile à 20,3% pour le dernier. La proportion des ménages logés gratuitement suit une évolution plus irrégulière : elle décroît puis se stabilise en passant du 1er au 5ème décile (19 à 11,9%), puis elle croît jusqu'en 8ème décile (17,5%) et diminue à nouveau pour les deux derniers déciles (10,7 et 11,8%). Ainsi, à de multiples points de vue, le 5ème décile paraît constituer un passage à partir duquel on constate des changements de comportement des ménages.

La durée moyenne d'occupation selon le début d'occupation est relativement stable dans tout le pays (23 ans pour les propriétaires ; 11,4 ans pour le logement gratuit et 5,4 ans pour les locataires).

Si l'on considère que les robinets publics, les puits aménagés et les forages sont des sources d'accès à l'eau potable (ainsi que les robinets privés bien entendu), alors plus de 50% de la population malienne a accès à l'eau potable (ainsi que les robinets privés bien entendu), alors plus de 50% de la population malienne à accès à l'eau potable (71,4% en milieu urbain et 45,8% en milieu rural). Le tableau 4 suivant résume les informations du tableau 51 bis en annexe.

Tableau 4 : Répartition des ménages ayant accès à l'eau potable selon la source et le milieu (en % du nombre total de ménages).

Malien Source	Urbain	Rural	Ensemble
. Robinet privé	24,8	0,0	4,7
. Robinet public	30,3	1,8	7,2
. Puits aménagés	13,8	20,3	19,0
. Forage	2,5	23,7	19,7
Total eau potable	71,4	45,8	50,6

Le pétrole reste la principale source d'éclairage (tableau 51 bis annexe) : 81,1% des ménages y ont recours, l'électrification ne concernant que 23,5% des ménages urbains et 0,7% des ménages ruraux (soit 5% de l'ensemble des ménages dans le pays). 9,2% des ménages (11,2% en milieu rural) s'éclairent au bois, autrement dit ne s'éclairent pas.

Le bois constitue la principale source d'énergie (94,9% des ménages : 85,7% en

Le tableau 53 bis montre bien la corrélation qui existe entre le niveau de vie (approché par le décile de la dépense par tête) est le type de source d'éclairage, d'énergie et d'eau potable : c'est ainsi que la proportion des ménages bénéficiant d'un raccordement en réseau électrique accroissant avec le décile de la dépense par tête (passant de 0,5% pour le 1er décile à 26,9% pour le dernier), de même que la proportion de ménages utilisant le charbon de bois comme source d'énergie (de 0,1% à 8,4%) ou ayant accès à l'eau potable (selon la définition précédente : 44,6% à 54,2% du premier en dernier décile). On peut ainsi tester de classer les groupes socio-économiques selon la valeur décroissante de ces variables. On obtient le tableau 5 suivant qui hiérarchise les différents groupes socio-économiques :

Tableau 5 : Hiérarchisation des groupes socio-économiques selon l'accès aux services. (en % du nombre de ménages du groupe).

G S E	Eau potable	Electricité	Charbon de bois
1. Indépendants commerce Bamako	82,1	22,1 (4)	17,4 (3)
2. Salariés secteur public urbain	77,2	44,3 (1)	16,8 (4)
3. Indépendants non agricoles hors commerce, Bamako	76,8	24,6 (2)	18,5 (2)
4. Indépendants commerce autres communes	70,6	15,6 (6)	10,6 (5)
5. Salariés secteur privé urbain	68,7	22,4 (3)	19,4 (1)
6. Indépendants non agricoles hors commerce, autres communes	65,4	9,8 (7)	8,4
7. Autres urbains	65,4	19,0 (5)	6,8
8. Agriculteurs-éleveurs Sud Ouest	51,2	0,3	0,5
9. Agriculteurs-éleveurs, Reste pays	50,0	0,4	0,1
10. Autres ruraux	46,4	2,2 (8)	0,7
11. Agriculteurs-éleveurs Fleuve	35,2	0,4	0,1
Ensemble	50,6	5,0	2,8

Chapitre III : EMPLOI CHOMAGE ET RECHERCHE D'EMPLOI

La mesure de l'emploi et du chômage est toujours aussi délicate dans des économies où le salarier ne concerne qu'une petite minorité de la population active.

L'enquête nationale sur les activités économiques des ménages (secteur informel) de 1989 avait déjà permis de mesurer l'importance des sous-déclarations et de ré-introduire dans la population active un grand nombre de femmes et d'inactifs qui s'étaient révélés travailler effectivement au sens de la définition internationale.

Le rapport à l'enquête sur le secteur informel de 1989, l'EMCES 1994 permet de mieux comprendre la signification et la réalité du chômage et de l'inactivité, grâce principalement à la distinction de l'activité habituelle et de l'activité du moment.

On trouve ci-après les diverses méthodes de calculs des taux d'activité et des taux de chômage, différenciées selon que l'on y inclut ou non certains critères de définition des composantes de la population active (notamment la recherche de travail) et selon la durée que l'on adopte pour la période de référence.

Les tableaux 55 en annexe donnent la composition de la population active habituelle (12 mois) par sexe, âge, situation dans la profession, milieu et région, décile de la dépense par tête. Pour aboutir à la population active totale que l'on ne retrouve dans les tableaux suivant, il convient d'y ajouter les sans travail à la recherche de leur premier emploi (au nombre de 36 889) et d'en retrancher la catégorie des inactifs qui, dans ces tableaux 55, est constituée par des personnes ayant déjà travaillé mais ayant réintégré la population inactive (392.784 personnes, parmi lesquelles il ya deux fois plus de femmes que d'hommes) et qui ne peuvent en tout état de cause être considérées comme actives.

Le tableau 6 suivant (et les tableaux FE6 à FE8 bis qui ont permis de le construire) explicite les diverses façons d'élaborer les taux d'activité et de chômage.